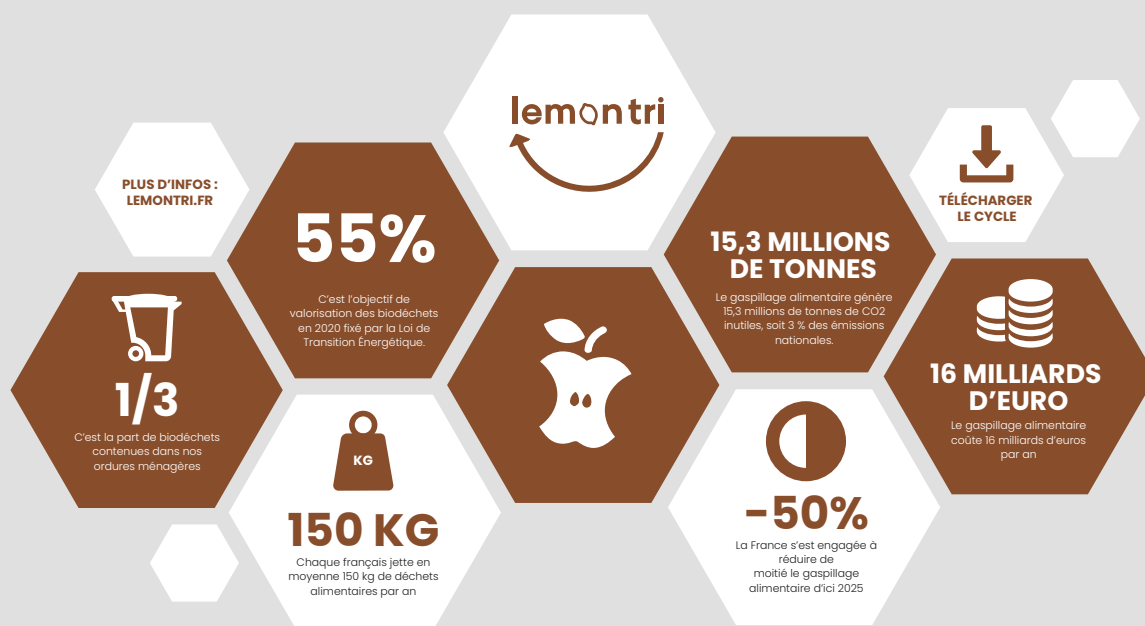


# LE RECYCLAGE

## DES BIODÉCHETS

Les déchets organiques ou biodéchets regroupent les déchets issus de ressources naturelles (animales ou végétales). Les restes alimentaires, les déchets verts du jardin et les déchets en cellulose (mouchoirs, essuie-tout, etc) en font par exemple partie.

Traités avec des méthodes adaptées (compostage, lombricompostage ou méthanisation), les biodéchets deviennent de véritables ressources valorisables en compost, en digestat ou en biogaz.



## QUE DEVIENT MON BIODÉCHET ?



01 D'abord, les biodéchets sont triés à la source et isolés du reste des déchets. Ensuite, plusieurs options :

02 1. Les biodéchets sont valorisés en compost

03 Après de précieux soins et des mois de maturation, le compost passe au tamis et l'on obtient un engrais naturel et 100% circulaire !

04 2. Les biodéchets sont valorisés en biogaz, c'est ce qu'on appelle la méthanisation

05 À l'issue du processus de méthanisation, une partie des biodéchets se transforme en digestat, une sorte de pâte épaisse qui, si elle respecte des normes biochimiques, peut être épandue sur des sols cultivables.

## EN SAVOIR +

Depuis le 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de trier ces biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées. La généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets en France. Objectif : que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.